

Toiletteur canin

RNCP12289 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	212t
Code(s) ROME	A1503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	12/05/2013

Certificateur(s)

Union nationale des centres de formation en toilettage (U.N.C.F.T)

<http://www.uncft.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le toiletteur qualifié d'un salon de toilettage exerce son autorité sous la responsabilité d'un salarié gérant de salon ou du chef d'entreprise. Il travaille seul ou en équipe selon la taille de l'établissement. Il est capable d'intervenir aux différentes étapes de la toilette d'une race canine nécessitant démêlage, tonte et coupe aux ciseaux, vente de produits cosmétiques ou d'aliments.

Six grandes activités structurent le référentiel :

- accueil et installation du client et de l'animal
- organisation du lieu de travail et de la prestation dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- vente et conseil au client des prestations, et des produits divers concernant l'hygiène, les soins et l'alimentation du chien
- participation à la gestion comptable, administrative et commerciale du salon de toilettage
- identification du milieu professionnel, développement et utilisation des relations et des réseaux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées sont :

Accueillir le client et son animal

Identifier le choix du client et l'adapter si besoin

Installer l'animal et identifier son temps de travail

Entretenir les locaux et le matériel,

Mettre en oeuvre les mesures de sécurité et respecter les consignes

Choisir son matériel et ses produits

Démêler, shampouiner

Sécher et brusher

Faire les finitions

Rendre compte au client

Réaliser une vente additionnelle

Encaisser

Initier des opérations publicitaires

Participer à l'aménagement, la réception, l'exposition, l'étiquetage des produits, la réalisation des factures

Utiliser le milieu professionnel et son environnement

Appliquer la législation du travail.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Petites et très petites entreprises, animaleries, jardineries, grandes surfaces, cabinet de vétérinaires

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Toiletteur pour animaux.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Code rural : article L214-6
- déclaration d'activité en Préfecture
- mise en place et utilisation d'installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 611
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

8 personnes réparties en 4 collèges :

- collège des employeurs : 2 membres
- collège des salariés : 2 membres
- collège des représentants des enseignants de l'UNCFT : 2 membres
- collège des représentants des organismes de formation (UNCFT) : 2 membres.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	12/05/2013
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1650

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP17796

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12289/>